

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024
DELIBERATION N° DE-2024-065**

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ (à partir de la délibération DE-2024-055), M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ (à partir de la délibération DE-2024-055), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART (à partir de la délibération DE-2024-055), M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHESS, M. ALLEMAN (à partir de la délibération DE-2024-055), M. SÉVILLA (à partir de la délibération DE-2024-055), Mme ZITTEL (à partir de la délibération DE-2024-056), Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY (à partir de la délibération DE-2024-055), M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL (à partir de la délibération DE-2024-077), M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2024-055), Mme DUPREUILH (à partir de la délibération DE-2024-055), M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MEYZENC à Mme DURRUTY, M. ARCOUET à M. UGALDE, M. SEVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme DELOBEL à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-076), Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO, Mme LIOUSSE à Mme BROCARD.

Absent(s) :

Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2024-054), M. ALQUIE (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme DUHART (jusqu'à la délibération DE-2024-054), M. ALLEMAN (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2024-055), M. ERREMUNDEGUY (jusqu'à la délibération DE-2024-054), Mme DUPREUILH (jusqu'à la délibération DE-2024-054), M. ESTEBAN (jusqu'à la délibération DE-2024-054).

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI

Entendu le rapport de M. CORREGE,

OBJET : FETES TRADITIONNELLES – Gares routières Fêtes de Bayonne - Convention avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour.

Depuis 2022 et compte-tenu de l'augmentation de l'offre de transport (tant du réseau Chronoplus que sur les lignes Car Express du Pays Basque), la Ville de Bayonne aménage à l'occasion de ses fêtes traditionnelles et en complément de la gare routière principale place des Basques, une seconde gare routière afin d'accueillir les bus provenant des Landes. L'enjeu consiste aussi dans le fait d'assurer la sécurisation des deux sites.

Les montants relatifs à ces travaux sont les suivants :

	Coût 2023 € TTC	Estimation 2024 € TTC
Place des Basques	64 000 €	65 000 €
Quai de Lesseps	24 200 €	25 000 €
Total	88 200 €	90 000 €

Ces dispositions, qui génèrent des coûts importants, ne peuvent être à la charge exclusive de la Ville mais doivent être réparties entre chacune des parties prenantes selon leurs responsabilités et leurs compétences respectives.


Aussi, après discussion entre les différents intervenants, il a été convenu que la Ville de Bayonne financera l'aménagement de la gare routière quai de Lesseps tandis que le SMPBA supportera l'aménagement de la gare routière place des Basques.

A ce titre, deux conventions précisant les modalités d'intervention et formalisant les engagements respectifs de chacun nécessitent d'être conclues selon les bases ci-dessus, la première pour les frais acquittés en 2023 et la seconde pour ceux de 2024. Cela se traduira ainsi par un remboursement par le Syndicat à la Ville de l'ensemble des frais qu'elle aura engagés pour la place des Basques.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les deux conventions respectives à intervenir selon les dispositions ci-dessus énoncées et à entreprendre toutes les démarches nécessaires quant à leur exécution.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité


Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne
Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services